



## CRÉER UN LIVRE DE PHOTOGRAPHIES AVEC BLURB

Lien électronique : <http://fr.blurb.ca/>

[http://lp-fr.blurb.ca/gpb-gen?ce=ca\\_mi&utm\\_medium=cpc&utm\\_source=goog&utm\\_campaign=all\\_standard](http://lp-fr.blurb.ca/gpb-gen?ce=ca_mi&utm_medium=cpc&utm_source=goog&utm_campaign=all_standard)

Formateur : Dany Langevin

**Niveau :** pour tous

### Description de l'activité :

Par l'entremise de ce cours, vous serez en mesure de réaliser un livre photo selon les divers outils fournis par Blurb. En étant sensibilisé aux différents aspects liés à la production d'un livre photo, vous serez appelés à tenir compte de l'importance que présente:

- 1- le fait d'avoir un fil conducteur dans le choix et l'organisation d'un livre photo de façon telle que cela suscite et maintienne l'intérêt du lecteur;
- 2- l'organisation graphique de vos photos, pour faire en sorte qu'il y ait un équilibre judicieux et subtil entre la forme de présentation de vos photos et le contenu de ces dernières;
- 3- d'avoir une présentation cohérente et soutenue de votre production photographique de telle sorte que votre livre photo constitue un lieu de recueillement et soulève l'émotion de celui qui le regarde.

### Cours théorique :

**Nombre maximum de participants :** 20

**Date :** lundi 18 et 25 novembre

**Heures :** 18h30-21h30

**Endroit :** Axion (Place des Aînés de Laval), local 119, 435, boul. Curé-Labelle, Laval (Qc) H7V 2S8

**Coût :** 50\$

**Exigences :** Le logiciel **BookWright** de Blurb doit être installé sur votre portable.

Créer un dossier sur le bureau de l'ordinateur des photos sélectionnées pour la création du livre.

Si vous n'avez pas de portable vous pouvez partager le portable d'une autre personne en lui demandant.

<http://www.blurb.ca/booksmart>

### Inscription :

- Réservez aux membres du club et sur place lors des rencontres du mercredi.
- Un membre qui annule son inscription à une séance de formation ne sera pas remboursé par le club.
- Il peut trouver un membre intéressé par la dite formation et ce nouveau participant paiera le montant de la formation à la personne qui annule sa séance de formation.
- Aviser la personne responsable de la formation pour la mise à jour de la liste.